Section académique du SNES de Versailles
3, rue Guy Gouyon du Verger
94 112 Arcueil cedex
Tel : 01 41 24 80 56 Mel : s3ver@snes.edu

Chèr-e collègue,

Les FPMA examinant le projet d'affectation se sont tenues du 13 au 17 juin. Les élus du SNES ont effectué un travail exhaustif de vérification de l'ensemble des 5500 demandes de mutation. Ils ont obtenu la correction de nombreuses erreurs et des améliorations du projet d'affectation dans le respect des vœux et barèmes de chacun.

Vous trouverez ci-joint votre résultat définitif d'affectation.

La barre vous indique le plus petit barème qui a été nécessaire pour obtenir le poste correspondant à chacun de vos vœux. Elle permet ainsi à chacun de contrôler la régularité des opérations de mutation.

A rebours des incantations du Président de la République pour conjurer les impasses de sa politique d'austérité, fortement rejetée et contestée, le mouvement intra 2016 confirme que **« ça ne va pas mieux »**, y compris dans le secteur dont celui-ci prétend pourtant avoir fait une priorité.

Le mouvement intra 2016 ne donne pas au Second degré les moyens de son bon fonctionnement. La crise de recrutement intensifie ses ravages : le nombre de postes vacants passe de 94 à 191 en mathématiques, en technologie de 50 à 64, en sciences physiques de 7 à 33… Le potentiel de remplacement continue à s'éroder, amplifiant la crise du remplacement et le recours grandissant à la précarité…

Le Gouvernement refuse d'engager, au nom du dogme de la réduction de la dépense publique, les seules mesures capables de rendre attractives nos professions : une véritable revalorisation globale de nos salaires et de nos conditions de travail assortie de pré-recrutements pour reconstituer les viviers aux concours. Le slogan du milliard pour revaloriser nos carrières qu'a fait claquer la Ministre, il y a deux semaines, correspond, dans la réalité, à 1 milliard sur 5 ans, renvoyant la responsabilité de sa mise en œuvre à une prochaine majorité et ne représente, dans les faits, que **800 euros en plus, chaque année sur les 10 prochaines années en moyenne, quand nos professions ont perdu l'équivalent de deux mois de salaire réel sur les 15 dernières années**. Insuffisant et incertain, ce coup de pouce aux effets différés ne répond pas non plus à l'urgence d'améliorer l'attractivité de nos métiers dans le contexte impérieux de la crise de recrutement.

Si la fluidité du mouvement 2016 s'améliore à cause de la pénurie de personnels titulaires, les conditions d'exercice du métier continuent, elles, de se dégrader en raison des orientations budgétaires et éducatives du Gouvernement. Sur le plan budgétaire, les créations d'emplois demeurent notoirement insuffisantes pour absorber la hausse démographique dans le Second degré (+17000 dans l'académie depuis 2012 et +24000 d'ici 2024) et compenser les suppressions massives de l'ère Sarkozy. **Faute de postes en nombre suffisant, dans les établissements, les effectifs par classe augmentent, des dédoublements sont supprimés, l'offre de formation diminue, les taux d'HS exorbitant comme les services partagés se multiplient …** La mise en œuvre de la **réforme du collège** allant de pair avec un nouveau modèle d'allocation des moyens fixant le seuil d'ouverture des classes à 30 élèves et le nombre d'heures à 28h 45 par division, entraîne **la disparition des options comme le latin, le grec, les bilangues**…, provoque une **hécatombe de postes en allemand, en technologie et en lettres classiques** et engendre une **détérioration générale des conditions d'enseignement dans la classe** pour financer les marges devant permettre les dédoublements, la co-intervention et l'AP.

Pour le SNES et la FSU, il est urgent de mettre en place dans **l'Education une politique qui fasse de la démocratisation et de l'accès de tous les élèves à des savoirs formateurs et émancipateurs un objectif, qui se traduise par la reconnaissance et la revalorisation globale des personnels et de leurs métiers, ainsi que l'octroi de moyens substantiels, lui permettant d'assurer l'ensemble de ses missions et de faire réussir les jeunes sur tous les territoires**. Cela pose la nécessité d'un changement radical de politique se traduisant par l'abandon de l'austérité et de la remise en cause des conquêtes sociales.

C'est pourquoi, face au déni de démocratie et au projet de démolition globale des garanties collectives dans lequel s'inscrit le passage en force de la loi travail**, le SNES et la FSU appellent les personnels à s'engager dans l'unité avec l'ensemble des salariés dans les actions pour exiger le retrait de la loi travail et à y porter les revendications de notre secteur (abrogation de la réforme du collège, revalorisation, création d'emplois à la hauteur des besoins…).**

Cordialement,
Les commissaires paritaires du SNES

GT Révision d'affectation
Lundi 27 juin

Attention, ne sont recevables que les demandes relevant d'un cas de force majeure (mutation du conjoint, décès du conjoint, situation médicale aggravée) ou résultant d'une erreur manifeste d'affectation (poste inexistant, erreur de barème…)

Transmettre la demande par courrier à la DPE, 3, Bd de Lesseps, 78 017 Versailles cedex et copie à la section académique du SNES

Commissions d'affectation des TZR

8 au 12 juillet

REUNION D'INFORMATION TZR
à la section académique du SNES
Mercredi 29 Juin (14h30-17h)

Publication spéciale TZR en ligne sur www.versailles.snes.edu

Se syndiquer, c'est déjà agir !

Le syndicat est notre outil de défense collective. Le renforcer est aussi une action efficace :

adhérez, ré-adhérez, faites adhérer au SNES pour
- reconstruire un Service public juste et ambitieux,
- revaloriser nos salaires et nos métiers,
- reconquérir des droits sociaux.